

m


 AMBASSADE
LÉGATION DE SUISSE
 AU VENEZUELA

CARACAS, le 10 mars 1966

Adresse postale: Apartado 167
 Adresse télégr.: Legatsuisa

Réf.: 382. - ME/be

CONFIDENTIELLETTRE POLITIQUE

Monsieur l'Ambassadeur P. Micheli
 Secrétaire général du
 Département politique fédéral

cn					c/a
B e r n e					22.3
Via					7/83
EPD	22. März 1966				
Ref. p. A. 21. 31. Caracas.					

Monsieur l'Ambassadeur,

A. B. 76. GB. 6.

Par ma lettre du 21 février dernier, je vous ai informé des premières réactions suscitées par l'accord conclu à Genève le 17 du même mois entre les délégations vénézuélienne, britannique et guyanaise au sujet de la Guyane Esequiba.

Entre-temps, la presse a continué de consacrer de nombreux articles à cette affaire, la polémique étant alimentée d'une part par les déclarations faites à son retour de Genève par le Ministre des Affaires étrangères et la publication du texte complet de l'accord, par les articles publiés dans les journaux britanniques d'autre part.

Disons d'emblée qu'ici les milieux officiels et leurs organes de propagande persistent à présenter l'accord de Genève comme un grand succès de la diplomatie nationale. Pour eux, la Grande-Bretagne aurait maintenant tacitement admis que la sentence arbitrale de 1899 n'est plus valable. Ce délai de 4 ans, pendant lesquels ce problème devra être examiné par la commission mixte vénézolano-guyanaise, ne paraît pas excessif aux milieux gouvernementaux qui l'opposent aux 66 ans écoulés sans résultat depuis la promulgation de la sentence arbitrale. Ces mêmes cercles semblent

4 c.

admettre d'avance que la commission mixte n'aboutira pas dans sa tâche mais que ce délai permettra au Vénézuéla de s'assurer, par la voie diplomatique, les appuis nécessaires pour faire ensuite triompher sa thèse par l'entremise de l'ONU à laquelle les parties en litige devront recourir s'ils ne sont pas parvenus à résoudre le cas entre elles. Le Gouvernement paraît escompter qu'il pourra, en dernier recours, imposer son point de vue au Tribunal de La Haye.

Les adversaires de la convention, qui sont nombreux et dont plusieurs d'entre eux sont des personnalités en vue du monde diplomatique et judiciaire, s'accordent à considérer que l'arrangement de Genève constitue une humiliante défaite pour le pays et une preuve flagrante de l'incapacité des diplomates vénézuéliens face à la rouerie et à l'expérience des hommes du Foreign Office. Ils estiment :

- a) que la position morale du Vénézuéla est devenue subitement très défavorable, car auparavant le litige opposait un état américain de moyenne importance à l'impérialisme anglais tandis que dorénavant, le riche Vénézuéla se trouve en position de revendication face à un petit pays pauvre qui est sur le point d'accéder à l'indépendance;
- b) que la composition même de la commission mixte est une garantie d'inefficacité puisqu'elle sera constituée par deux Vénézuéliens et deux Guyannais;
- c) que le Vénézuéla, en acceptant de discuter à l'avenir de son problème de frontière avec les autorités guyannaises après l'indépendance de la Guyane, a pratiquement entériné les frontières du nouvel Etat et perdu de ce fait toutes possibilités de les remettre en question avec quelque chance de succès;

d) enfin, que toute éventualité pour mon pays de résidence d'obtenir aux Nations Unies la récupération des 5/8 du territoire guyannais est exclue, car le nouvel Etat bénéficiera automatiquement de l'appui du tiers-monde et des pays du Commonwealth, ainsi que de la neutralité bienveillante de nombreuses autres nations.

L'un des plus brillants représentants de cette opposition, M. René de Sola, juriste distingué et ancien Ministre des Affaires étrangères, après avoir affirmé que le "pacte de Genève" constitue en effet une grande victoire... mais pour les Anglais, estime que cet instrument ne pourra être valable que lorsqu'il aura été approuvé par le Sénat et la Chambre des Députés. Cette opinion est partagée par plusieurs juristes et politiciens qui estiment, à tort ou à raison, que le Gouvernement aura beaucoup de peine à faire "avalier cette pilule" par le Parlement, alors que tous deux ont, pour des raisons évidentes de politique intérieure, donné pendant des mois à la réclamation du territoire guyannais un caractère de revendication nationale. Je n'en veux pour preuve que la décision prise à l'unanimité le 15 février par un Congrès de législateurs de tous les partis et du pays entier de réclamer l'adoption de mesures confiscatoires des biens britanniques au Vénézuéla si la voie diplomatique ne donnait pas des résultats rapides et satisfaisants.

La brutale mise en hibernation à Genève d'une réclamation territoriale dont le scénario avait été soigneusement préparé par le Gouvernement aurait dû, semble-t-il, engendrer une crise politique sérieuse. Il n'en est toutefois rien, pour le moment du moins, et je ne pense pas qu'elle puisse se produire à retardement. Cela prouve d'une part l'habileté manoeuvrière de l'équipe gouvernementale et d'autre part que le mouvement d'opinion que l'on avait

voulu créer n'avait pas l'envergure ni la profondeur supposées. D'aucuns n'hésitent pas à louer la subtilité du Cabinet Leoni, lequel aurait donné au mouvement revendicatif l'ampleur suffisante pour inciter les Anglais à faire à Genève quelques concessions de forme permettant de reporter aux calendes grecques la solution d'un problème délicat hérité des régimes antérieurs.

L'un de nos compatriotes, que je sais très lié avec le Président Leoni, me disait il y a quelques jours que l'affaire guyanaise était l'héritage scabreux de l'ancien Président Betancourt dont l'actuel Chef d'Etat avait réussi à se débarrasser habilement. Selon lui, on ne parlerait bientôt plus de cette stupide revendication territoriale. Cette opinion correspond "grosso modo" à celle que m'avaient exposée récemment, en termes beaucoup plus nuancés bien entendu, le Ministre des Affaires étrangères, son secrétaire général et quelques-uns des hommes politiques que je connais.

Le Chef de la diplomatie vénézuélienne soumettra la semaine prochaine un rapport détaillé sur l'accord de Genève aux deux Chambres réunies. L'on peut s'attendre alors à quelques réactions assez violentes de la part de certains députés et sénateurs. Cependant, comme le Ministre Iribarren Borges avait pris la précaution de se faire accompagner en Suisse par des représentants des principaux partis gouvernementaux et d'opposition, il est peu probable que ces derniers puissent attaquer trop durement le Gouvernement sur cette affaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des développements ultérieurs de ce cas et vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

B. Imetier